

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre agglomération a engagé, depuis le début de ce nouveau mandat, les réflexions stratégiques qui prépareront notre territoire aux défis qu'il devra relever dans les domaines du développement durable, de l'habitat, des mobilités... Autant de thématiques dont les bases de travail figureront dans notre futur Schéma de Cohérence territoriale. C'est pour cette raison que votre participation aux travaux du SCoT est essentiel, pour que chacune et chacun d'entre vous puisse s'exprimer sur ces sujets clés qui feront notre cadre de vie de demain.

Vincent Barraud,
Président de la CARA

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Document politique qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire de la CARA à l'horizon 2040, le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique et intégrateur par excellence. Il doit être compatible avec le Schéma Régional et de Développement Durable (SRADDET) qui fixe pour les territoires littoraux une réduction drastique de la consommation foncière pour les 10 ans à venir tout en tendant vers le zéro artificialisation nette (ZAN) pour les dix années suivantes, conformément à la loi « Climat et résilience » de 2021.

Par ailleurs, les Plans Locaux d'Urbanisme communaux devront être compatibles avec le SCoT d'ici 2027. C'est une véritable révolution culturelle. Il nous faut donc tous repenser notre consommation de l'espace foncier avec, en particulier, un nouveau regard de porté sur la restructuration de nos centres-bourgs et de nos centres-villes. Pour notre équipe SCoT, tout comme les 33 maires de la CARA, l'objectif est clair : disposer d'un SCoT arrêté à l'automne 2023, puis approuvé à l'automne 2024. Nous sommes sur la bonne voie.

Patrick MARENGO
Maire de ROYAN
2^e Vice-Président / CARA



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE

107 avenue de rochefort - 17201 ROYAN

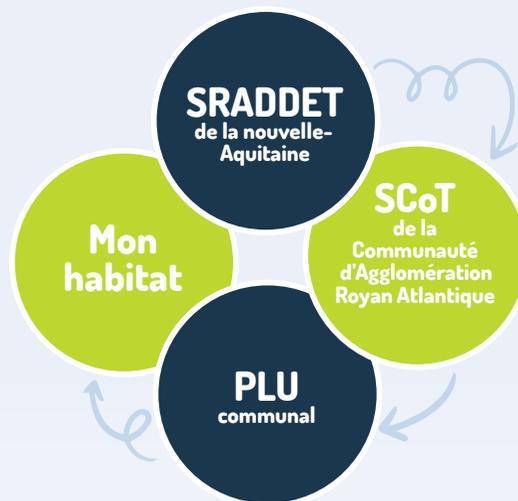
05 46 22 19 20

scot@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr/scot



LE SCoT ET VOUS



VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS
DÈS À PRÉSENT SUR LE REGISTRE DISPONIBLE À L'ACCUEIL
DE LA CARA OU PAR COURRIEL : scot@agglo-royan.fr

PROCHAINES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

VENEZ PARTICIPER

2 réunions publiques : à partir de 18h30

→ **Lundi 27 mars**
au centre socioculturel « Georges Brassens »,
6 place Jacques Prévôt à Saint-Sulpice-de-Royan.

→ **Lundi 5 juin**
à la Maison des associations,
61 bis rue Paul Doumer à Royan.



INFORMEZ-VOUS

Le CARAMag et des articles tout au long de l'élaboration du SCoT. La page internet du SCoT <https://www.agglo-royan.fr/scot>



ÉCRIVEZ-NOUS

→ Registre de concertation à l'accueil de la CARA.
→ Par mail : scot@agglo-royan.fr



VENEZ DÉCOUVRIR

Exposition sur le projet de territoire
→ du 5 juin à fin novembre,
gratuite et ouverte à tous au siège de la CARA



Conception graphique : agence Descoco - Mise en page : CARA 2023 Audrey Penaud - Ne pas jeter sur la voie publique.

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCoT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE



→ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ROYAN ATLANTIQUE

PROJET DE TERRITOIRE
2023-2043

SCoT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

URBANISME • HABITAT • DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • ENVIRONNEMENT • TRANSPORT

UN SCoT POUR QUOI FAIRE?



C'est pour répondre à ces questions que les élus de la CARA ont décidé de lancer un SCoT pour orchestrer l'évolution de notre territoire.

Il s'agit d'un document d'urbanisme de planification territoriale qui donne une vision du territoire à 20 ans. Le SCoT s'élabore à l'initiative des élus, encadré par les Personnes Publiques Associées (PPA) en concertation avec la population.

LE SCoT COMPREND

DOCUMENT EXPLICATIF
Rapport de présentation
(diagnostic du territoire)

DOCUMENT POLITIQUE
Projet d'aménagement et de
développement durable (PADD)

DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE
Document d'orientation
et d'objectifs (DOO)



EN ROUTE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021, fixe une trajectoire ambitieuse pour lutter contre l'artificialisation des sols. Le texte prévoit notamment de diviser par deux la consommation d'espaces sur les dix prochaines années (2021-2030) par rapport à la précédente décennie (2011-2020), et d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Notre SCoT s'inscrit dans cet objectif de sobriété foncière et doit donc adapter le document en ce sens.

